

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : BERTHOMIEU M. - DE BARROS C. - FOREZ D. - GALZY I. - ISARN P. - LABROUSSE M. - LAVIT F. - LOPEZ Ch. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Absent : BOUDET A.

Procuration : GROUSSET E. à FOREZ D. / SOULIE Ch. à BOUTES F.

Secrétaire de séance : LABROUSSE M.

20/2022 - Approbation du Budget Primitif PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions budgétaires relatives au Budget Primitif PRINCIPAL 2022.

		DEPENSES	RECETTES
Crédit de fonctionnement votés au titre du présent budget	Section de fonctionnement	1 332 407,32 €	865 000,00 €
	Reste à réaliser de l'exercice précédent	0.00 €	0.00 €
	002 résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	467 407,32 €
	TOTAL de la section d'exploitation	1 332 407,32 €	1 332 407,32 €
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	Section d'investissement	251 000,00 €	549 514,01 €
	Reste à réaliser de l'exercice précédent	49 000,00 €	190 000,00 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	439 514,01 €	0.00 €
	Total de la section d'investissement	739 514,01 €	739 514,01 €
	TOTAL DU BUDGET	2 071 921,33 €	2 071 921,33 €

Il demande au Conseil de bien vouloir en prendre connaissance et de donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

APPROUVE le Budget Primitif PRINCIPAL 2022 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus


Le Maire - BOUTES F.

